



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et sa modification, le règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission : 28-oct.-2019

Date de révision 28-janv.-2020

Version 1.01

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	PG Professional_Nettoyant désinfectant sanitaires (liquide & spray)
Identificateur de produit	90748231_PGP_CLP_EUR
Synonymes	PA00233393
Produit commercial	Produit commercial

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Recommended use	Réservé aux utilisateurs professionnels
Groupe d'utilisateurs principaux	SU 22 - Usages professionnels
Catégorie d'utilisation	PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides)
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

Catégorie de produit	Agent nettoyant biocide pour salles de bains
----------------------	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)
	BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)
Adresse e-mail	Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com customerservice@pgprof.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59 Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500
--------------------------	--

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Effets et symptômes indésirables pour la santé humaine

Aucune information disponible

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale
P260 - Ne pas respirer les aérosols
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

2.3 Autres dangers

Autres dangers ne donnant pas lieu à classification
Aucun composant PBT et vPvB.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Sans objet.

3.2 Mélanges

Chemical name	Numéro CAS	No.-CE	N° d'enregistrement REACH	% massique	Classification	Facteur M (chronique)	Facteur M (aigu)
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0	248-983-7	01-2119489411-37	1 - 5	Eye Irrit. 2(H319) STOT SE 3(H335)	1	1
Cocamidopropyl Hydroxysultaine	68139-30-0	268-761-3		1 - 5	Skin Irrit. 2(H315) Eye Irrit. 2(H319) Aquatic Chronic 3(H412)	1	1
Formic Acid	64-18-6	200-579-1	01-2119491174-37	1 - 5	Flam. Liq. 3(H226) Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Acute Tox. 3 (Inhalation)(H331) Skin Corr. 1A(H314)	1	1
C9-11 Pareth-n	68439-46-3	Polymer		1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318)	1	1
Lactic Acid	79-33-4	201-196-2		<1	Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318)	1	1

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

90748231_PGP_CLP_EUR - PG Professional_Nettoyant
désinfectant sanitaires (liquide & spray)

Date de révision 28-janv.-2020

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Interrompre l'utilisation du produit.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/blessures après inhalation	Toux. Éternuements.
Symptômes/blessures après contact cutané	Rougeur. Gonflements. Sécheresse. Démangeaisons.
Symptômes/blessures après contact oculaire	Douleur sévère. Rougeur. Gonflements. Troubles de la vision.
Symptômes/blessures après ingestion	Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinale. Nausées. Vomissements. Sécrétion excessive. Diarrhées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction à ne pas utiliser Sans objet.
pour des raisons de sécurité

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	Aucun danger d'incendie. Non combustible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion	Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

5.3 Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Aucune instruction spécifique de lutte contre l'incendie exigée.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
Conseils à destination des secouristes	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher la pénétration dans les égouts.
---	--

90748231_PGP_CLP_EUR - PG Professional_Nettoyant
désinfectant sanitaires (liquide & spray)

Date de révision 28-janv.-2020

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage

Petites quantités de déversement de liquide : Absorber avec une matière absorbante non combustible et peler dans un récipient pour élimination. Déversement important : Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Autres informations

Sans objet.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Autres informations

Consulter les sections 8 et 13.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles

Voir la section 10.

Matières incompatibles

Voir la section 10.

Interdictions relatives au stockage mixte

Sans objet.

Exigences relatives aux locaux et aux lieux de stockage

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales

Chemical name	Numéro CAS	Suisse	Belgique	France	Union européenne
Formic Acid	64-18-6	KZW: 19 mg/m ³ MAK: 9.5 mg/m ³	STEL 10 ppm STEL 19 mg/m ³ TWA 5 ppm TWA 9.5 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 9 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) travailleurs

Chemical name	Numéro CAS	Travailleur – inhalation, court terme – locale	Travailleur – cutanée, long terme – systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0		136.25 mg/kg bw/d	26.9 mg/m ³
Formic Acid	64-18-6			9.5 mg/m ³
Lactic Acid	79-33-4	592 mg/m ³		

Chemical name	Numéro CAS	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0	0.096 mg/cm ²	
Formic Acid	64-18-6		9.5 mg/m ³

Consommateurs

Chemical name	Numéro CAS	Consommateur –	Consommateur –	Consommateur –
---------------	------------	----------------	----------------	----------------

90748231_PGP_CLP_EUR - PG Professional_Nettoyant
désinfectant sanitaires (liquide & spray)

Date de révision 28-janv.-2020

		orale, long terme – systémique	inhalation, long terme – locale et systémique	cutanée, long terme – locale et systémique
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0	3.8 mg/kg bw/d		0.048 mg/cm²
Formic Acid	64-18-6		3 mg/m³	

Chemical name	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0	6.6 mg/m³	68.1 mg/kg bw/d
Formic Acid	64-18-6	3 mg/m³	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Chemical name	Numéro CAS	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0	0.23 mg/L	0.023 mg/L	2.3 mg/L
Formic Acid	64-18-6	2 mg/L	0.2 mg/L	1 mg/L
Lactic Acid	79-33-4	1.3 mg/L		

Chemical name	Numéro CAS	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0	0.862 mg/kg sediment dw	0.086 mg/kg sediment dw	100 mg/L
Formic Acid	64-18-6	13.4 mg/kg sediment dw	1.34 mg/kg sediment dw	7.2 mg/L
Lactic Acid	79-33-4			10 mg/L

Chemical name	Numéro CAS	Terrestre	air	Oral(e)
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0	0.037 mg/kg soil dw		
Formic Acid	64-18-6	1.5 mg/kg soil dw		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Équipement de protection
individuelle

Aucune information disponible
Équipements de protection individuelle uniquement exigés en cas
d'utilisation professionnelle ou pour les conditionnements importants (non pour les
conditionnements ménagers) Pour une utilisation par les consommateurs, veuillez suivre les
recommandations indiquées sur l'étiquette du produit.

Protection des mains

Sans objet.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps

Sans objet.

Protection respiratoire

Sans objet.

Dangers thermiques

Sans objet.

Contrôles d'exposition liés à la
protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur/unités	Méthode d'épreuve/Remarques
Aspect	Liquide	
État physique	Liquide	
Couleur	coloré	
Odeur	plaisante (parfum)	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	Odeur perçue dans des conditions d'utilisation typiques
pH	3	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point / intervalle d'ébullition	> 95 °C	

90748231_PGP_CLP_EUR - PG Professional_Nettoyant
désinfectant sanitaires (liquide & spray)

Date de révision 28-janv.-2020

Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.	
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1-1.2	
Solubilité	Soluble dans l'eau	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Indisponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas classé comme explosif car il ne contient aucune substance présentant des propriétés explosives au sens de l'article 14 (2) de CLP.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme oxydant car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés oxydantes CLP (Art 14 (2))

9.2 Autres informations

Autres informations Aucune information disponible.

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10 pour plus d'informations.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Sans objet.

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë

Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

90748231_PGP_CLP_EUR - PG Professional_Nettoyant
désinfectant sanitaires (liquide & spray)

Date de révision 28-janv.-2020

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dans le mélange

Chemical name	Numéro CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0	> 7000 mg/kg bw (OECD 401)	> 2000 mg/kg bw (//OECD 402)	> 6.41 mg/L air
Formic Acid	64-18-6	730 mg/kg bw (OECD 401)	-	7.85 mg/L air (OECD 403)
Lactic Acid	79-33-4	3543 mg/kg (rat)	2001 mg/kg (rabbit)	> 7.94 mg/L air (OECD 403; rat; aerosol; nose only)

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Effets d'écotoxicité

Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques, ni comme entraînant des effets indésirables à long terme sur l'environnement.

Toxicité aiguë

Chemical name	Numéro CAS	Poisson	Algues/végétaux aquatiques	Crustacés	Toxicité pour les micro-organismes
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0	> 1000 mg/L (//US EPA OTS 797.1400; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	> 230 mg/L (US EPA OTS 797.1050; Pseudokirchnerella subcapitata; 96 h)	> 1000 mg/L (US EPA OTS 797.1300; Daphnia magna; 48 h)	EC10: > 1000 mg/L (Data on CAS# 28348-53-0; OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; static; freshwater; based on active ingredient)
Formic Acid	64-18-6	130 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	1240 mg/L (OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata; 72 h)	365 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	-
Lactic Acid	79-33-4	130 mg/L (Guideline: EPA-669/3-75-009; Oncorhynchus mykiss; static; freshwater)	> 2800 mg/L (OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata; static; freshwater)	130 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; static; freshwater)	EC50: > 100 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; static; freshwater; 3 h)

Toxicité chronique

Chemical name	Numéro CAS	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0		31 mg/L (US EPA)		> 1000 mg/L (OECD)

90748231_PGP_CLP_EUR - PG Professional_Nettoyant
désinfectant sanitaires (liquide & spray)

Date de révision 28-janv.-2020

			OTS 797.1050; Pseudokirchnerella subcapitata; 4 d)		209; 0.125 d)
Formic Acid	64-18-6	90 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d)	<76.8 mg/L (OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata; 3 d)	>100 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	72 mg/L (activated sludge; 13d)
Lactic Acid	79-33-4		1900 mg/L (OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata; static; freshwater; 70 h)		

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Chemical name	Numéro CAS	Persistance et dégradabilité	Essai de biodegradabilité facile (OCDE 301)	Biodegradabilité
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0		99.8% CO ₂ ; OECD 301 B; > 60% (10 d)	99.8 % (Read across data on Sodium p-toluenesulfonate; OECD 301 B; aerobic; activated sludge, domestic, non-adapted; CO ₂ evolution; meets 10-d window criterion)
Formic Acid	64-18-6		92% O ₂ (OECD 301D; 28 d)	95 % (O ₂ consumption; 20 d; wastewater, seed bacteria, and growth factors; aerobic)
Lactic Acid	79-33-4		67 % (Guideline: EU Method C.5 and EU Method C.6; activated sludge, domestic, non-adapted; aerobic; 20 d; O ₂ consumption; BOD ₅ of 50%)	50 (EU Method C.5; BOD ₅ *100/COD; activated sludge, domestic, non-adapted; aerobic; 20 d)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Chemical name	Numéro CAS	Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de partage octanol/eau
Sodium Cumenesulfonate	28348-53-0		-1.1
Formic Acid	64-18-6	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	-2.1
Lactic Acid	79-33-4	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Aucune information disponible.

Chemical name	Numéro CAS	log Koc
Formic Acid	64-18-6	<17.8 (OECD 121)
Lactic Acid	79-33-4	< 20.9 (Guideline: OECD 121 and EU Method C.19; HPLC estimation method)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

90748231_PGP_CLP_EUR - PG Professional_Nettoyant
désinfectant sanitaires (liquide & spray)

Date de révision 28-janv.-2020

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales.
considérations relatives à l'élimination	Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Les emballages vides non nettoyés doivent être traités comme des emballages pleins en ce qui concerne l'élimination. Pour manipuler les déchets, voir les mesures décrites en section 7.
Code de déchets du CED	20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

13.2 Informations supplémentaires

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque :

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages

IMDG

14.1 Numéro ONU	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid), 8, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Non réglementé
EmS-No.	F-A, S-B
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible
IMDG Comment	L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages

IATA

14.1 Numéro ONU	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid), 8, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Non réglementé
Commentaires	

ADR

14.1 Numéro ONU	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid), 8, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8

90748231_PGP_CLP_EUR - PG Professional_Nettoyant
désinfectant sanitaires (liquide & spray)

Date de révision 28-janv.-2020

14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Polluant marin Non réglementé
Code de classification C9
Étiquettes 8

RID

14.1 Numéro ONU UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.
Description UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid), 8, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Polluant marin Non réglementé
Code de classification C9
Étiquettes 8

ADN

14.1 Numéro ONU UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.
Description UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (Formic acid), 8, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Polluant marin Non réglementé
Code de classification C9
Étiquette(s) de danger 8
Quantité limitée (LQ) 5 L
Équipements nécessaires PP, EP

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation de l'UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications Ne contient aucune substance répertoriée dans la liste des substances candidates de REACH.

Règlement (UE) n° 143/2011, annexe XIV, Substances soumises à autorisation Ne contient aucune substance répertoriée par l'annexe XIV de REACH.

Recommandations du CESIO Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Autres réglementations, restrictions et interdictions Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents). Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE)

90748231_PGP_CLP_EUR - PG Professional_Nettoyant
désinfectant sanitaires (liquide & spray)

Date de révision 28-janv.-2020

1272/2008 [CLP]. Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006). Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR).

Information sur les législations nationales

Aucune information disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des modifications

Date d'émission : 28-oct.-2019
Date de révision 28-janv.-2020
Remarque sur la révision Sans objet

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
DNEL : Niveau dérivé sans effet
EC50: Concentration calculée provoquant une réduction de 50% de la reproduction cellulaire
IATA - Association internationale du transport aérien
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test
LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne)
OECD - Organisation de coopération et de développement économiques
OEL : Limite d'exposition professionnelle
PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH- Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

16.3 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée

Catégorie 2 Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1 Méthode de calcul

Dangers physiques

Corrosif pour les métaux Catégorie 1 Méthode de calcul

16.4 Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° 1907/2006 et sa modification, le règlement (UE) 2015/830

16.5 Conseil en matière de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6 Informations supplémentaires

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

90748231_PGP_CLP_EUR - PG Professional_Nettoyant
désinfectant sanitaires (liquide & spray)

Date de révision 28-janv.-2020

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles servent uniquement à décrire les caractéristiques du produit vis-à-vis des exigences d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Elles ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété spécifique au produit que ce soit.

Fin de la FDS

Adelya, Terre d'Hygiène